

d'inclure aussi les rapports sur la Conférence communiqués par M. Borden à ses collègues d'Ottawa, car ils comblent de sérieuses lacunes et donnent des activités de la délégation canadienne à la Conférence, un compte rendu plus détaillé que les documents officiels. On a omis des passages qui paraissent répétitifs ou qui ne se rapportaient pas du tout à la Conférence de la Paix.

On sait que la participation des ministres des dominions à la Conférence de la Paix et les accords qui y sont intervenus au sujet de la présentation des dominions auprès de la nouvelle Société des Nations et de l'Organisation internationale du Travail ont marqué un progrès important dans l'évolution de l'autonomie des dominions. Le grand souci du Canada à la Conférence de la Paix était de réaliser et d'assurer ce progrès plutôt que de rectifier les affaires du monde. Il y a maints documents sur la question constitutionnelle dont plusieurs ont déjà été publiés, notamment dans les *Mémoires* de sir Robert Borden et dans les *Documents parlementaires* (Canada), 1919, n° 41; toutefois, comme l'inexpérience du Canada en affaires internationales est compréhensible en l'occurrence, il existe très peu de données documentaires publiées ou inédites qui présentent la politique ou les opinions canadiennes sur les questions de fond à la Conférence de la Paix, à l'exception de certaines telles que les réparations qui intéressaient directement le Canada et la future Société des Nations.

Les historiens sont convenus depuis longtemps que le mérite d'avoir obtenu un nouveau statut pour les dominions à la Conférence de la Paix revient en grande partie à sir Robert Borden, et nous croyons que les documents contenus dans ce volume fourniront une preuve de plus pour étayer ce point de vue. Toutefois, sir Robert trouvait un appui compétent chez des collègues au Conseil des ministres: l'hon. C. J. Doherty, l'hon. A. L. Sifton et sir George Foster, et chez ses principaux conseillers: M. Loring Christie, conseiller juridique du jeune ministère des Affaires extérieures, le lieutenant-colonel O. M. Biggar, juge-avocat général qui, malgré leur anonymat en tant que fonctionnaires, ont néanmoins joué des rôles prépondérants.

Les documents choisis pour ce volume ont généralement été soumis aux critères de sélection annoncés dans le tome I, c'est-à-dire qu'ils «ont pour objet d'illustrer la formulation et la mise en œuvre de la politique canadienne» et, lorsqu'ils sont disponibles de se situer «au niveau des délibérations et hautes décisions gouvernementales». Toutefois, M. Borden et ses collègues représentaient effectivement le Gouvernement à la Conférence de la Paix à Paris; voilà pourquoi la plupart des documents importants émanaient de Paris au lieu d'Ottawa. Afin que cet ouvrage ne soit pas trop volumineux, nous avons évité la reproduction des documents qui n'ajoutent pas une grande lumière à ceux qui ont déjà été choisis et nous avons omis aussi la répétition de certains renseignements. C'est à l'éditeur qu'il appartient dans une certaine mesure de faire le choix des documents quand ils se ressemblent sur un sujet donné. Toutefois, comme dans le tome I, les lecteurs peuvent être sûrs que nous n'avons délibérément omis aucun document qui puisse les éclairer sur la politique canadienne dans le domaine des affaires extérieures.